

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 14 mai 2013
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	Excusé
M. Serge SERAFIN	Adjoint	Excusé
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE	Président	
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Excusé
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christian HALLER	
Mme Caroline BENBASSAT	Excusée	M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER	Excusée	Mme Roberta RANNI	
M. Pierre BUHOLZER		M. Pascal WASSMER	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2013.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibérations**
 - a. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 7 mai 2013 (M. Christophe DEVENOGE, Président).
 -  **Délibération No 28** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012.
 -  **Délibération No 29** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir.
 -  **Délibération No 30** – Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2012.
- 4. Election du bureau du Conseil municipal – 2013-2014.**
- 5. Projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2012.**
- 6. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 8. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE ouvre la séance à 19h.00. Il salue l'Assemblée et prie d'excuser les personnes mentionnées en page 1.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 avril 2013.

Le procès-verbal n'ayant pas été rédigé dans le délai imparti, il sera approuvé lors de la séance du Conseil municipal du mardi 18 juin 2013.

Point 2

Communications du bureau.

Etat de santé de M. le Maire

M. le Président rappelle que M. le Maire a dû subir une intervention chirurgicale qui a eu lieu la semaine dernière. Il est maintenant rentré chez lui pour sa convalescence et il lui est souhaité les meilleurs vœux de prompt et complet rétablissement.

Modification de l'ordre du jour

M. le Président informe d'une adjonction au projet d'ordre du jour envoyé aux Conseillers municipaux, soit au point 3, lettre a) : Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs », séance du mardi 30 avril 2013 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).

Le point b) concernera le rapport de la commission « Finances et aide humanitaire », séance du mardi 7 mai 2013, comme annoncé dans l'ordre du jour.

Point 3

Rapports des commissions et délibérations.

- a. **Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 30 avril 2013 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le mardi 30 avril 2013 et a traité des points suivants.

La commission a auditionné des représentantes du Comité du P'tit Resto. Elles sont venues présenter une demande pour augmenter la subvention communale, car à fin février 2013, une perte se dessinait d'ores et déjà dans l'Exercice 2012-2013 (Exercice scolaire).

Le P'tit Resto accueille une moyenne de 70 enfants par jour (soit 6 élèves sur 10) pour 189 journées scolaires, ce qui correspond à environ 8750 repas servis par année. Ces repas sont servis par une personne engagée par cette Association. Le vendredi, c'est deux personnes qui assurent le service.

Les membres de la commission ont relevé la qualité de la présentation de cette demande et les réflexions que les membres du Comité ont menées, afin de réaliser des économies pour tenter d'« éponger » le déficit prévisible (Exercice comptable : du 1^{er} août au 31 juillet).

Afin de maintenir cette indispensable structure, la commission a accepté, à l'unanimité, que l'Exécutif réponde favorablement à la demande formulée par le P'tit Resto, sur la base de divers critères, dont une augmentation de 50 cts du prix du repas payé par les parents et une augmentation de la subvention communale de 90 cts par repas.

En ce qui concerne l'aide sociale en Suisse, le règlement sera modifié à l'instar de celui de l'aide humanitaire, soit alimenté par le 0,7 % des charges de fonctionnement. Une sous-nature comptable (de la rubrique 58-365) sera créée pour permettre la gestion du montant budgétisé pour l'aide sociale en Suisse et dont le montant est attribué par la commission sociale.

Les membres de la commission ont attribué une aide ponctuelle de 2'000 F à l'Association « 1^{ère} ligne » pour son action « Nuit Blanche » qui œuvre à la réduction des risques liés à la consommation des drogues en milieu festif pour les jeunes.

Il a également été renouvelé l'aide ponctuelle de 5'000 F à la Fondation Acapella en la transformant en aide de législation. Cette Fondation a pour but de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes sourds et malentendants avec l'aide du Langage Parlé et Complété.

La commission a aussi convenu de l'attribution du mérite aniérois et il a été décidé que la remise de ce mérite se ferait lors de la fête du 1^{er} août.

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 7 mai 2013

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 7 mai 2013 et cette séance a été consacrée à l'étude des comptes de l'Exercice 2012.

Mme Dominique LAZZARELLI a commenté les écarts entre les comptes 2012 et le budget 2012. Pour ce faire, elle a passé en revue les rubriques du plan comptable et répondu aux questions des commissaires. Il n'y a pas eu de réaction particulière des membres de la commission.

A retenir, la production fiscale baisse depuis 5 ans, ce depuis 2007, mais d'une façon moins marquée depuis 2010, ce qui a forcé la Commune à revoir ses charges et à réduire ses investissements.

S'agissant toujours de la production fiscale 2012, bien qu'elle soit un peu plus basse qu'en 2011, sur 2012, la Commune a reçu beaucoup plus d'impôts à la source qu'en 2011. Les correctifs des estimations d'impôts des années précédentes sont positifs, alors qu'ils étaient négatifs en 2011. De plus, sur 2011, il y avait eu ce « fameux » irrécouvrable de 1,2 millions, qui ne s'est évidemment pas retrouvé dans les comptes 2012.

Donc au final, en 2012, l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) a effectivement versé 7,8 millions contre 6,9 millions en 2011.

En 2012, les investissements s'élèvent à 5.4 millions, sachant qu'entre 2009 et 2011, ils s'élevaient en moyenne à 7,2 millions. Ils ont donc bien diminué.

M. le Président souligne que hormis le projet Mairie, Poste, Pompiers, Logements (MPPL), la Commune arrive pratiquement au bout de tous les grands projets. Le chemin des Avallons est terminée, ainsi que l'assainissement de la route d'Hermance (ou presque). Ces deux projets représentaient environ 60 % des investissements 2012. La Commune va donc forcément reconstituer de la fortune, même avec une production fiscale en diminution.

En conclusion, la commission des finances a préavisé favorablement, à l'unanimité, les comptes de l'Exercice 2012, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2012 et recommande au Conseil municipal d'approuver les délibérations N^{os} 28 et 29 qui seront soumises aux votes ce jour.

La commission recommande également les membres du Conseil municipal d'approuver les comptes 2012 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement », qui fera l'objet de la délibération N^o 30.

Mme Isabelle de PLANTA réitère sa demande d'explication au sujet du montant de 29'193.95 F figurant dans la présentation des comptes 2012 par M. le Maire lors de la séance du 23 avril dernier. Page 22 « Investissements 2012 » - rubrique « Divers ». N'étant pas membre de la commission des finances, elle ne sait pas si ce sujet a été abordé.

N'ayant pas le détail des comptes ce jour, l'explication sera ajoutée lors de la rédaction du présent procès-verbal.

Ndlr :

<i>Investissements</i>	<i>Crédits votés</i>	<i>Dépenses 2012</i>	<i>Détails</i>
<i>Rte de Chevrens/Courbes</i>	<i>F 1'200'000.—</i>	<i>F 28'100.—</i>	<i>Honoraires de M. Lachenal</i>
<i>Zone 30 Km./h.</i>	<i>F 774'000.—</i>	<i>F 356.40</i>	<i>Solde honoraires Amsler&Bombeli et Associés SA</i>
<i>Camion pompiers</i>	<i>F 480'000.—</i>	<i>F 737.55</i>	<i>Frais de publication dans FAO / marchés publics</i>
<i>TOTAL – Rubrique « Divers investissements » 2012</i>		<i>F 29'193.95</i>	

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N^o 28 et propose de passer au vote.

 **Délibération No 28** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu le rapport de l'organe de révision, soit M. Philippe RERAT, expert-comptable du 28 mars 2013,

vu la présentation des comptes de l'Exercice 2012 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 23 avril 2013,

vu la séance de la commission « Finances et social » du 7 mai 2013 et son rapport, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur les comptes de l'exercice 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif

le Conseil municipal

D E C I D E
A l'unanimité
13 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de **F 9'873'845.57** aux charges et de **F 9'895'559.66** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 21'714.09**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de **F 5'355'928.57** aux dépenses et de **F 977'596.15** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 4'378'332.42**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 4'378'332.42** par l'autofinancement à raison de **F 2'746'052.39**, au moyen de l'excédent de revenus de **F 21'714.09** et au moyen des amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de **F 2'724'338.30**. Le solde non couvert (insuffisance de financement) d'un montant de **F 1'632'280.03** est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 21'714.09** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de **F 79'103'175.94** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	F 32'357'675.93
▪ Patrimoine administratif	F 46'745'500.01

et au passif un montant de **F 79'103'175.94** qui se compose de :

▪ Engagement courant	F 334'213.46
▪ Engagement envers des entités particulières	F 232'451.60
▪ Provisions	F 2'000'000.—
▪ Passifs transitoires	F 8'960.—
▪ Engagement envers des financements spéciaux	F 1'293'723.15
▪ Fortune nette	F 75'233'827.73

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à **F 0**.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 29 et propose de passer au vote.

 **Délibération No 29** – Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir.

Vu le rapport de la commission « Finances et social » du 7 mai 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D E C I D E
A l'unanimité
13 oui – 0 non – 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de **F 559'864.46**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 30 et propose de passer au vote.

 Délibération No 30 – Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2012.

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010,

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA du 25 avril 2013,

vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation en date du 26 avril 2013,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 29 avril 2013,

vu le préavis favorable, à la majorité (1 abstention), de la commission « Finances et aide humanitaire » lors de sa séance du 7 mai 2012,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide

A la majorité

12 oui - 0 non - 1 abstention (Mme Isabelle de PLANTA)

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2012 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **3'668.25 F** de charges et de **30.53 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **3'315.28 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **3'637.72 F**.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012 totalisant tant à l'actif qu'au passif **91'047 F**.

Point 4

Election du bureau du Conseil municipal – 2013-2014.

Selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal, M. le Président rappelle que le Conseil municipal doit procéder à l'élection du bureau du Conseil municipal pour 2013-2014 (1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014).

M. Louis BOLDRINI propose la candidature de Mme Florence PULIDO à la Présidence du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité (12 oui, 1 abstention de l'intéressée)

- **Mme Florence PULIDO**

est élue en qualité de Présidente du Conseil municipal.
Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Isabelle de PLANTA propose la candidature de Mme Corinne ALHANKO-BAUER à la vice-Présidence du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A la majorité

- **Mme Corinne ALHANKO-BAUER** (11 oui, 2 abstentions de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et M. Philippe GAILLARD)

est élue en qualité de vice-Présidente du Conseil municipal.
Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Florence PULIDO propose la candidature de Mme Dominique LAZZARELLI comme secrétaire du Conseil municipal.

A l'unanimité (13 oui)

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

est élue en qualité de secrétaire du Conseil municipal.
Applaudissements de l'Assemblée.

A l'issue de ces nominations, M. Pierre CHOLLET, au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal, tient à remercier M. Christophe DEVENOGE de son engagement, ses efforts et sa disponibilité pendant son année de Présidence. Il lui remet un présent en guise de remerciements.

Applaudissements de l'Assemblée.

Message du Président M. Christophe DEVENOGE sur son année de Présidence 2012-2013

M. le Président avoue n'avoir pas préparé de discours pour la fin de son mandat. Toutefois, il a apprécié cette année de Présidence et que Mme Florence PULIDO reprenne cette fonction dès le 1^{er} juin 2013.

De cette année de Présidence ressort principalement le regret du recours sur le projet MPPL, qui de facto n'a pas pu évoluer comme cela était souhaité par ceux qui ont œuvré sur ce dossier.

M. le Président relève également son inquiétude pour la prochaine législature (législature 2015-2020), tenant compte du nombre d'élus actuels qui ne souhaiteraient pas à ce jour se représenter en 2015, ceci tant au niveau de l'Exécutif que du Conseil municipal.

Pour les points positifs, M. le Président évoque les différents projets à l'étude, soit la zone sportive, la zone artisanale, l'acquisition d'un nouveau camion d'intervention pour la Compagnie des sapeurs pompiers, le local pompiers, entre autres.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI tient à féliciter M. Christophe DEVENOGE de son excellente année de Présidence.

Point 5

Projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2012

M. le Président rappelle qu'en application des prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nouvelle teneur dès le 01.01.1985 (B 6 05), le Maire et ses Adjoints sont tenus de présenter et de soumettre à l'examen du Conseil municipal le compte rendu administratif et financier de la Commune pour l'année 2012.

Le projet de ce compte rendu administratif et financier est remis ce jour aux Conseillers municipaux et chacun peut, le cas échéant, faire part de ses corrections ou remarques à la secrétaire, d'ici le Conseil municipal du 18 juin prochain. Ils en sont d'ores et déjà remerciés.

Point 6

Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

Point 7

Communications du Maire et des Adjoint.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET

Commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » - Séance du mardi 22 mai 2013

M. l'Adjoint informe que faute de sujets à traiter, la séance initialement prévue le mardi 22 mai 2013 est annulée, en accord avec le Président M. Gilbert HUMBERT.



Balade viticole – Inauguration et présentation du millésime 2012 - Jeudi 16 mai 2013 à 11h.30

M. l'Adjoint rappelle que l'inauguration de la balade viticole aura lieu le jeudi 16 mai 2013 à 11h. 30 au hangar « Jacquier » au chemin des Echards et ses abords. Ce projet émane du Service du tourisme, de l'Office du tourisme de Genève et le service de l'agriculture, sous l'égide de Mme la Conseillère d'Etat Michèle KÜNZLER (DIME).

A ce sujet, M. Louis BOLDRINI souligne la qualité des bornes informatives (explications sur le cépage, etc.) placées le long de ladite balade qui touche plusieurs communes du canton.

Point 8

Propositions individuelles et questions

Compagnie des sapeurs pompiers – Pick-Up Nissan

M. Louis BOLDRINI rappelle l'accord du Conseil municipal sur l'acquisition en leasing d'un nouveau Pick-Up pour la Compagnie des sapeurs pompiers, en raison de la vétusté de l'actuel et des réserves émises sur la visite technique au service des automobiles. La nécessité de changer ce véhicule s'est confirmée.

En effet, M. Louis BOLDRINI informe que le Pick-Up a été présenté à la visite début mai pour une prolongation des plaques en attendant le nouveau véhicule, mais cette requête a été refusée, tenant compte de son état et de la sécurité qui n'était plus assurée. Le véhicule a même dû être remorqué jusqu'à la caserne d'Anières.



Crèche intercommunale « L'île-aux-mômes »

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée à la crèche intercommunale « L'île-aux-mêmes », informe que les comptes de l'Exercice 2012 ont été acceptés par le groupement intercommunale. Elle en fera rapport à la séance du Conseil municipal du mardi 18 juin prochain.

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,
M. le Président lève la séance à 19h.31.**

Il invite l'Assemblée à se rendre à l'auberge du Cheval Blanc à Vandoeuvres pour le dîner.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :